

Département du Calvados
Commune de Saint Martin des Entrées

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDU 12 MARS 2009

CONVOCATION	Du 4 mars 2009, par le Maire M. Joël FLORIN
PRESIDENCE	M. Joël FLORIN, Maire
LIEU	Mairie – Salle du Conseil Municipal
HEURE	19 H 00

Les conseillers Municipaux légalement convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël FLORIN, Maire.

Etaient présents : Monsieur Joël FLORIN, Maire, Madame Georgette FRANÇOISE, Monsieur Daniel SIMEON, Monsieur Nicolas FLOHIC, Monsieur François BAUDOIN, Monsieur Laurent DUVAL de FRAVILLE, Madame Sandrine LEBAILLY, Madame Sylvie LEFRANCOIS, Monsieur Jean-François LEOSTIC, Monsieur Stéphane LEOSTIC, Monsieur Damien JOUVIN, Madame Françoise LEROY, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur Maxime BELLAMY, Monsieur Thierry ELOI, Madame Frédérique SEREL.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas FLOHIC.

Monsieur le Maire a ouvert la séance. Monsieur Nicolas FLOHIC a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombré douze conseillers présents, et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121.17 du CGCT étaient remplies.

D) Autorisation d'engager des fonds pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente et culturelle

La commune de Saint Martin des Entrées désire construire une nouvelle salle polyvalente et culturelle. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'engager des fonds pour la construction de la nouvelle salle à Saint Martin des Entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'engager des fonds au nom de la commune pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente et culturelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les formalités nécessaires pour l'application de cette décision

II) Demande de subventions pour la construction d'une salle culturelle et polyvalente

Le conseil donne son accord et autorise le Maire à demander des subventions auprès des organismes concernés pour aider à financer les travaux concernant la construction de la nouvelle salle polyvalente et culturelle de la commune de Saint Martin des Entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de faire une demande de subvention pour la construction d'une salle polyvalente et culturelle auprès des organismes concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

III) Convention chez un notaire des terrains BREMOND

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur Le Maire de passer convention auprès de Maître LEMASLE, notaire à Bayeux, à propos des terrains Bremond.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour (Monsieur Stéphane LEOSTIC n'ayant pas pris part au vote) :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les formalités nécessaires pour l'application de cette décision

IV) Subventions accordées au titre du budget 2009

Monsieur le Maire, soumet au vote du conseil municipal les demandes émanant de diverses associations et divers organismes susceptibles d'être subventionnés par la municipalité de Saint Martin des Entrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes suivantes :

• SECOURS CATHOLIQUE	150 €
• LA CROIX ROUGE	150 €
• SECOURS POPULAIRE	150 €
• ADMR	300 €
• RESTAURANT DU CŒUR	300 €
• ASSOCIATION TIR	200 €
• GRAINE D'EVEIL	300 €
• TENNIS	500 €

V) Nouvelle réunion du Conseil Municipal à 19 H 00

Monsieur La Maire fait part au Conseil de fixer du nouvel horaire de la réunion du Conseil Municipal à 19 H00. Ce nouvel horaire est pris à l'essai. Auparavant les réunions du Conseil avaient lieu à 20 H 00.

VI) Abrogation de l'indemnité de sous préfecture

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abroger l'indemnité de Sous Préfecture de Madame Myrtille ANDERSON qui lui a été allouée, suite à la délibération du 12 juillet 2000 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- **ABROGE** l'indemnité de Sous préfecture à madame Myrtille ANDERSON ; délibération qui sera appliquée avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 12 juillet 2000.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

*** Les déchets verts**

Le conseil Municipal a fixé la date de la collecte des déchets verts pour l'année 2009. Elle aura lieu tous les lundis pour la période du 30 mars au 16 novembre inclus.

*** 65ème anniversaire du débarquement de Normandie**

Une réflexion est en cours entre les communes de Saint Martin des Entrées et Monceaux en Bessin. Elles envisagent de commémorer le 65^{ème} anniversaire du D DAY. Un boitage va être mis en place pour accueillir les réactions des habitants de ses communes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 15.